

De quelles aides puis-je bénéficier ?

Selon Arrêté du 23 décembre 2020

Prestations et matériels éligibles	Caractéristiques et spécifications techniques des matériels éligibles	Normes pouvant répondre à ces caractéristiques (liste non exhaustive)	Montant maximal par prestation ou matériel en euros
Étude préalable de sécurité	L'étude préalable de sécurité est effectuée par une société indépendante et a pour but de conseiller au débitant de tabac les meilleures solutions de sécurité compte tenu de son débit.		<ul style="list-style-type: none">• 300 €
Système d'alarme sonore contre l'intrusion (filaire ou non filaire)	Dispositif d'avertissement sonore pouvant être audible de l'extérieur ou de l'intérieur du débit et s'activant lors d'une effraction. Cette alarme n'est pas anti-incendie.	<ul style="list-style-type: none">• A minima la certification NF & A2P 2 boucliers.• A minima la norme européenne EN 50131-1 version mars 2007.	<ul style="list-style-type: none">• 2 500 € pour un dispositif comprenant a minima une centrale, un clavier, une sirène et un détecteur.
Système d'alarme intégrant un générateur de brouillard	Le générateur de brouillard doit être couplé à un système d'alarme sonore déjà installé ou à installer concomitamment.	Générateur de brouillard répondant aux exigences de performance telles que définies à la norme NF EN 50131-8 version 2009.	<ul style="list-style-type: none">• Production maximale de brouillard jusqu'à 150 m³ : 1 200 €.• Production maximale de brouillard de 151 à 400 m³ : 1 400 €.• Production maximale de brouillard supérieure à 400 m³ : 1 800 €.
Les systèmes de vidéosurveillance (ou vidéoprotection)	Matériel destiné à la transmission ou à l'enregistrement d'images subordonné à une déclaration ou à une autorisation de l'autorité préfectorale.		<ul style="list-style-type: none">• Enregistreur : 1 000 € à 1 200 € selon modèle.• Caméra : 150 € à 300 € selon modèle (5 unités max)• Écran : 230 €.• Onduleur : 260 €.



Le montant global de l'aide à la sécurité accordée par votre Direction Régionale des Douanes est de 15 000 € par période de 4 ans